

Le 11 janvier 2022

Madame, Monsieur,

Chers parents,

Tout d'abord, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour une année 2022 un peu plus sereine.

Suite à la réunion du Comité de concertation du 6 janvier 2022, les mesures visant à éviter la détérioration de la situation sanitaire ont été adaptées.

**Les informations ci-dessous vous sont données sous toutes réserves : nous attendons toujours la notification officielle et précise par le PSE des nouvelles dispositions.**

A tous les niveaux, il reste indispensable que les parents préviennent l'école si leur enfant est en quarantaine COVID ou a été testé positif.ive.

#### Pour l'école fondamentale

Pour les élèves à partir de la 1ère année primaire, le port du masque reste obligatoire, dans les modalités prévues précédemment.

Les excursions d'une journée sont à nouveau autorisées, dans le respect des règles en vigueur au sein du secteur d'accueil de l'activité.

Une classe sera mise en quarantaine pendant 5 jours dès qu'il y aura 4 cas de contaminations (avec ou sans symptôme) ou 25% de la classe.

En cas de contact à haut risque :

- si le contact vient du milieu familial, l'enfant devra être mis.e en quarantaine. Un document à cet effet vous sera transmis pas le PSE.
- si le contact est extérieur au milieu familial, l'enfant pourra fréquenter l'école.

#### Pour l'école secondaire

Les élèves reviennent en présentiel à 100%.

En cas de contamination ou de contact à haut risque, les règles à respecter (testing, quarantaine) seront modulées en fonction du statut vaccinal de l'élève.

Il n'y aura plus de fermeture automatique de classes, l'évaluation sera faite au cas par cas par les services d'hygiène.

Les excursions d'une journée sont à nouveau autorisées, dans le respect des règles en vigueur au sein du secteur d'accueil de l'activité.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Marc Charlier  
Directeur de l'école secondaire

Xavier Bruffaerts  
Directeur de l'école fondamentale